



**Extrait du Registre
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois octobre, à dix heures, la Commission administrative s'est réunie sous la présidence de Monsieur André PHILIPOT, Maire et ordonnateur, après avoir été légalement convoqué.

Date de Convocation	17/10/2025
Date d'Affichage	17/10/2025
Nombre de Conseillers en exercice	8
Présents	5
Votants	6

Étaient présents : Mr André PHILIPOT, Mme Madeleine BARBELETTE, Mme Marie-Elisabeth TROPEE, Mme Jeannine VANNIER, Mr Didier LEPELTIER.
Absents excusés : Mr Michel LEBOUC donne pouvoir à Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Christian LAN
Absents : Mr Patrick DEMARQUET.

Mme Madeleine BARBELETTE est nommée secrétaire de séance.

N°2025-017 Colis de Noël

Madame BARBELETTE, vice-présidente, propose de distribuer des colis de Noël aux invités n'ayant pu assister au repas pour raisons de santé, et participant notamment lors des années antérieures.

7 personnes ont été répertoriées pour recevoir le colis de Noël.

La répartition pour la distribution des colis sera définie entre les membres du CCAS.

Les membres de la Commission administrative, à l'unanimité, décide :

- **D'ACCEPTER** la distribution des colis de Noël d'un montant entre 22 € et 25 €.
- **DE VALIDER** la liste des bénéficiaires définie en séance.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'élu référent à cette affaire de commander des colis de Noël.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Président du C.C.A.S

Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le

